

Description

Luminaire encastré en forme de cône, non directionnel, à technologie à LED COB.
 Disponible dans 3 modèles différents : arrondi, saillant ou biseauté. Le bord de luminaire de 7 mm est pratiquement invisible. Également disponible dans une version certifiée IP55 pour zones intérieures humides. Le luminaire peut être combiné à un tube à montage en surface et un capot carré ou rectangulaire pour créer un plafonnier ou une applique. En outre, il peut être aussi combiné à une plaque de finition carrée ou rectangulaire, transformant ainsi le luminaire encastré rond en un luminaire encastré carré.

Matériaux

- Colerette en aluminium recouverte d'un revêtement en poudre noir ou blanc mat à fine texture résistant aux rayures. Également disponible dans un revêtement brillant or mat, ou dans ano-look brushed silver bronze, bronze, black ou champagne
- Dissipateur thermique en aluminium, de forme bionique pour une dissipation optimale de la chaleur.
- Réflecteurs en aluminium brillant.
- Ressorts à lames en acier inoxydable.
- Diffuseur de sécurité transparent en polycarbonate (version IP55).

Caractéristiques techniques

- Dimensions : 82 mm (ø) x 52 mm (H)
- Réflecteurs : faisceau étroit (15°), faisceau moyen (25°), faisceau large (40°)
- LED COB de haute puissance
- Température de couleur : 2700 K, 3000 K, 4000 K ou Blanc chaud (1800 à 3000 K) (3500 K disponibles sur demande)
- IRC 90+
- 3 SDCM
- Flux lumineux : 980 lm (pour 3000 K moyen, modèle biseauté blanc)
- Efficacité lumineuse : 93 %
- Consommation électrique du luminaire : 9,2 W par module de LED (@500 mA)
- UGR 17
- Commandé par drivers de LED électroniques : sélection à partir de la matrice de driver
- Garantie : 5 ans pour les LED, 2 ans pour le driver
- Classe 3
- Usage intérieur

Installation

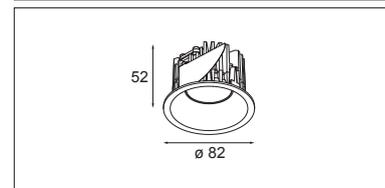
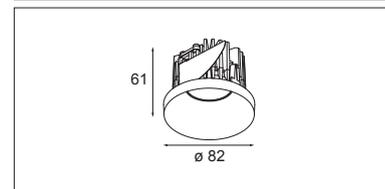
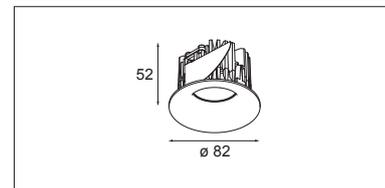
- Montage encastré dans le plafond ou le mur. Dimensions d'encastrement : ø 70 mm, H 60 mm. Fixation au moyen de ressorts à lames. Le luminaire ne doit pas être isolé.
- Connexion électrique : connexion au driver de LED par deux bornes de raccordement à levier (comprises dans le produit).
- Le luminaire encastré peut être combiné à un anneau de montage pour une installation sans bord (ø 82).
- Le luminaire encastré peut être combiné à une plaque de plâtre-aluminium perforée (190 x 190, ø 70 mm) ou à un capot en acier galvanisé pour une installation encastrée dans le béton (190 x 192 x 130 mm).

Accessoires

- Plaque de finition en aluminium, carrée (pour 1 luminaire) ou rectangulaire (pour 2 luminaires), recouverte d'un revêtement en poudre à fine texture résistant aux rayures, blanche, noire ou d'un revêtement brillant or mat, ou dans ano-look brushed silver bronze, bronze, black ou champagne
- Accessoire de montage en surface carré (pour 1 unité) ou rectangulaire (pour 2 unités) (disponible avec ou sans driver de LED intégré) combiné à une plaque de finition carrée ou rectangulaire encastrée de 10 mm dans le capot. Capot pour montage en surface recouvert d'un revêtement en poudre blanc ou noir à fine texture résistant aux rayures.
- Capot cylindrique pour montage en surface sans driver intégré (ø 86, hauteur 86 mm) ou avec driver de LED électronique intégré (ø 86, hauteur 130 mm).
- Capot encastré pour béton (conbox).
- Plaque de plâtre pour panneau de plâtre (gypkit).

Normes et directives :

- 2006/95/CE - Directive Basse Tension
- 2004/108/CE - Directive CEM
- 2011/65/UE - Directive RoHS
- 2009/125/CE - Directive Écoconception
- 245/2009/CE + 347/2010/UE - Directive Écoconception
- 1194/2012/UE - Règlement Écoconception
- EN 60598-1:2008 +A11:2009 - Luminaires. Prescriptions générales et essais
- EN 62471:2008 - Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes
- EN 62493:2010 - Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques
- EN 60598-2-2:2012 - Luminaires encastrés
- EN 55015:2006 +A1:2007 +A2:2009 - Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues
- EN 61000-3-2:2006 +A1,A2:2009 - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
- EN 61000-3-3:2013 - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
- EN 61547:2009 - Exigences concernant l'immunité CEM
- EN 50581:2012 - Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses



Normes et directives :

- 2006/95/CE - Directive Basse Tension
- 2004/108/CE - Directive CEM
- 2011/65/UE - Directive RoHS
- 2009/125/CE - Directive Écoconception
- 245/2009/CE + 347/2010/UE - Directive Écoconception
- 1194/2012/UE - Règlement Écoconception
- EN 60598-1:2008 +A11:2009 - Luminaires. Prescriptions générales et essais
- EN 62471:2008 - Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes
- EN 62493:2010 - Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques
- EN 60598-2-2:2012 - Luminaires encastrés
- EN 55015:2006 +A1:2007 +A2:2009 - Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues
- EN 61000-3-2:2006 +A1,A2:2009 - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
- EN 61000-3-3:2013 - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné inférieur ou égal à 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
- EN 61547:2009 - Exigences concernant l'immunité CEM
- EN 50581:2012 - Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques par rapport à la restriction des substances dangereuses